

Image not found or type unknown



## résiliation de bail et caution

Par **elfy**, le **02/07/2009** à **14:05**

bonjour, je vis seule avec mes 2 filles et mon bail est résilier depuis mars (c'est passé en jugement) pour retard de loyer, je souhaiterais emménager avec mon nouveau compagnon et pour garder le logement nous avons proposer un bail à son nom et au mien cela est repassé en jugement car la propriétaire et l'agence ne savent pas encore à se jour s'ils acceptent ou pas, donc je voulais savoir pour les 2mois de caution +les frais d'agence que j'ai versé lors de mon entrée il y a 4ans s'ils me demande tous ses frais puis-je leur dire de se servir de l'argent qu'ils ont déjà à savoir que maintenant il ne faut qu'1 mois de caution, j'espère que vous me répondez assez vite car cela me tiens en soucis.

CORDIALEMENT